

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2023

mis en ligne le 22/12/2023

CM20231218-25

FINANCES

Création du tarif forfait shopping - parcs de stationnement souterrain à compter du 1er janvier 2024

Monsieur TISSUT, Conseiller Municipal délégué à l'accessibilité et à la conformité des ERP et au suivi des systèmes de contrôle automatisé du stationnement de surface, expose :

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM20221121-25 du 21 novembre 2022 concernant la fixation des tarifs dans le cadre de la Délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement souterrain à compter du 1^{er} janvier 2023,
VU l'avis favorable du délégataire à la création de ce nouveau tarif après deux phases expérimentales,

En concertation avec le délégataire, il est proposé, de pérenniser le forfait « shopping » dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement souterrain.

Aux côtés des forfaits pause méridienne et soirée, il est instauré un forfait à 2 € pour tous les premiers mercredis de chaque mois de 14h00 à 17h00. Trois forfaits sont accessibles pour les usagers :

Hors période estivale	
Forfait pause méridienne (12h-14h)	2,00 €
Forfait soirée (19h à minuit)	1,00 €
Forfait premier mercredi du mois (14h-17h)	2,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE CREER de manière pérenne le tarif « forfait shopping » afin de compléter la grille tarifaire dans le cadre de la Délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement souterrain,
- DE FIXER à 2 € le forfait de stationnement pour tous les premiers mercredis de chaque mois de 14h00 à 17h00, à compter du 1^{er} janvier 2024 (hors période estivale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 34 pour et 5 abstentions (Monsieur J.B. BAUD, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO), la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

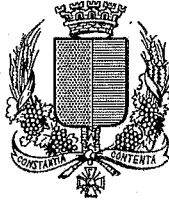
Le Maire,

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,


Jean DORCIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le sept et le douze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace de conférences de l'Excelsior sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Nicole JAILLET
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Serge DELSANTE	à	Mme Sylvie COVAC
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Katia BACON
M. Mickaël MAQUAIRE	à	M. Gérard BASTIAN
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Jean DORCIER.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.